

Le protestantisme alerte et conteste

Le protestantisme français se mobilise au sujet du « Projet de loi confortant le respect des principes de la République ». L'appel lancé par la Fédération Protestante de France a déjà été repris par les trois Églises fondatrices du Défap : l'ÉPUdF, l'UEPAL et l'Unepref.



L'audition de François Clavairolly et Jean-Daniel Roque à l'Assemblée nationale © LCP

Le protestantisme veut aujourd'hui lancer une alerte sur les risques que comporte ce projet de loi qu'il juge dangereux pour les libertés. Quatre points de vigilance sont relevés :

- la mise en question de la capacité de plaider et d'actions des associations 1901 ;
- la mise en question possible de la liberté de conscience et de culte ;

- le contrôle renforcé de la liberté de l'exercice du culte ;
- La fragilisation des petites associations cultuelles par de nouvelles dispositions sans équivalent pour les associations 1901.

La FPF appelle ses membres à réagir, vous trouverez [un modèle de lettre](#) à envoyer à un.e élu.e (maire, député, sénateur..).

La commission spéciale créée par l'Assemblée nationale a auditionné lundi 4 janvier les représentants des cultes chrétiens, juif et bouddhiste. (Les responsables du Conseil français du culte musulman devraient être entendus le 11 janvier). Le protestantisme était représenté par le pasteur François Clavairoly, président de la Fédération protestante de France et M. Jean-Daniel Roque, membre du bureau et conseiller juridique.

*[EN DIRECT] [#PJLPrincipesRépublicains](#) : les députés auditionnent les représentants de la Fédération protestante de France. [#PrincipesRépublicains](#) [#DirectAN](#)
<https://t.co/3GPFZ2Spme>*

– LCP (@LCP) [January 4, 2021](#)

- [Lettre du président de la FPF](#)
- [Projet de loi confortant le respect des principes de la République – Éléments de plaidoyer – janvier 2021](#)